



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/03/2017

Date d'affichage
15/03/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2017-2-5

Objet : Choix architecte
Local associatif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

CHOIX D'ARCHITECTE

Dans le cadre du projet de construction d'un local associatif, 3 architectes ont répondu à la consultation :

- Laab Architectes de Lannion : 28 200 € HT
- SOHA de Paimpol : 8,5 % du montant HT des travaux
- Laurent GICQUEL de Plouha : 10 % du montant HT des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'architecte SOHA de Paimpol, soit 8,5% du montant des travaux estimés.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 à l'article 2315 opération 10013.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à faire les demandes de subventions afférentes à ce projet de local associatif.

Le Maire
Anne DELTHEIL





Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/03/2017

Date d'affichage
15/03/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2017-2-6

Objet : Contrat de bail
Boulangerie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

CONTRAT DE BAIL BOULANGERIE

Concernant la location du commerce et du logement, renseignements pris auprès de l'EPF, 3 types de contrat de bail sont possibles :

- Bail commercial : 3, 6 ou 9 ans.
- Bail précaire (un mois de préavis des 2 parties)
- Bail dérogatoire : 3 ans de bail précaire et le silence le transforme en bail commercial 3, 6 ou 9 ans.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le type de contrat de bail, le montant du loyer et d'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le contrat de bail commercial à 3, 6 ou 9 ans.
- **DECIDE** de fixer le montant du loyer à 900 euros par mois, et que ce montant sera fixe pendant les 3 premières années.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire
Anne DELTHEIL





Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

06/03/2017

Date d'affichage

15/03/2017

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Délibération n° 2017-2-7

Objet : Projet de SAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

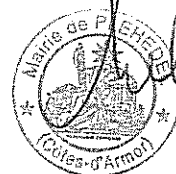
Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

PROJET DE SAGE ARGOAT TRÉGOR GOËLO

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat Trégor Goëlo a été adopté par la commission locale de l'eau le 5 octobre 2016. Une enquête publique a eu lieu du 2 janvier au 1^{er} février 2017, les pièces du dossier étaient consultables en mairie. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet de SAGE Argoat Trégor Goëlo.

Le Maire
Anne DELTHEIL





Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

06/03/2017

Date d'affichage

15/03/2017

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Délibération n° 2017-2-8

**Objet : Election d'un
représentant à la CLECT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

La Communauté d'Agglomération GP3A a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle invite chaque commune à désigner un membre pour y siéger.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, désigne Monsieur Michel LE CALVEZ pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Maire
Anne DELTHEIL





Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/03/2017

Date d'affichage
15/03/2017

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2017-2-9

Objet : Election d'un
Représentant au CUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept
Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CUP

La coordination entre les différents fonds territorialisés – régionaux ou européens – est mise en oeuvre au travers du **Comité unique de programmation (CUP)**. Ce comité est chargé de procéder à la sélection/programmation des projets sur la base de fiches projets (fonds Région, Europe, Etat) et au regard du contrat et de leur pertinence pour le territoire. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un membre pour y siéger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Anne DELTHEIL pour siéger au Comité Unique de Programmation.

Le Maire
Anne DELTHEIL





Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/03/2017

Date d'affichage
15/03/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2017-2-10

Objet :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

CONVENTION PUP

Dans le cadre d'une vente de terrain à la Justice, une extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité a été chiffrée par le Syndicat Départemental d'Energie, elle s'élève à 2 997 Euros. Conformément aux dispositions légales, cette contribution est demandée à la commune, compétente en matière d'urbanisme. Il est proposé au conseil municipal de recouvrer la somme auprès du bénéficiaire par une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle ZD N°1 au lieu-dit « La Justice » à Pléhédel,
- **DECIDE** le versement au Syndicat départemental d'Energie - maître d'ouvrage des travaux - d'une contribution de 2 997 Euros (Imputation 2041582 opération 52)
- **DECIDE** de recouvrer cette somme de 2 997 Euros auprès du bénéficiaire par la signature d'une convention PUP et autorise Mme Le Maire à la signer.

Le Maire
Anne DELTHEIL





Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/03/2017

Date d'affichage
15/03/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2017-2-11

**Objet : Désaffectation et
déclassement d'un terrain
communal**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mille dix sept
Le lundi treize mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL

Madame Le Maire expose à l'assemblée, la requête de Monsieur BRUNO souhaitant acquérir une partie de terrain, issu du domaine public, jouxtant sa propriété située Place St Fiacre.

Comme le rappelle l'article L 3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), les biens du domaine public sont par nature inaliénables. Toutefois, lorsqu'un bien ne remplit plus les conditions qui le font relever du domaine public, prévues aux articles L 2111-1 et L 2111-2 du même code, il est possible de le déclasser pour qu'il intègre ainsi le domaine privé de la commune et fasse ensuite l'objet d'une aliénation.

Le conseil municipal, considérant que le terrain ne remplit plus les conditions nécessaires à un usage public :

- **CONSTATE** la désaffectation de fait du bien (surface enclavée dans le bâti de la maison) et se prononce pour le déclassement.
- **DECIDE** de consulter le service France Domaines et adopte le principe de la cession.
- **DEMANDE** l'intervention d'un géomètre pour la délimitation de la parcelle, les frais d'intervention du géomètre et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire
Anne DELTHEIL

